

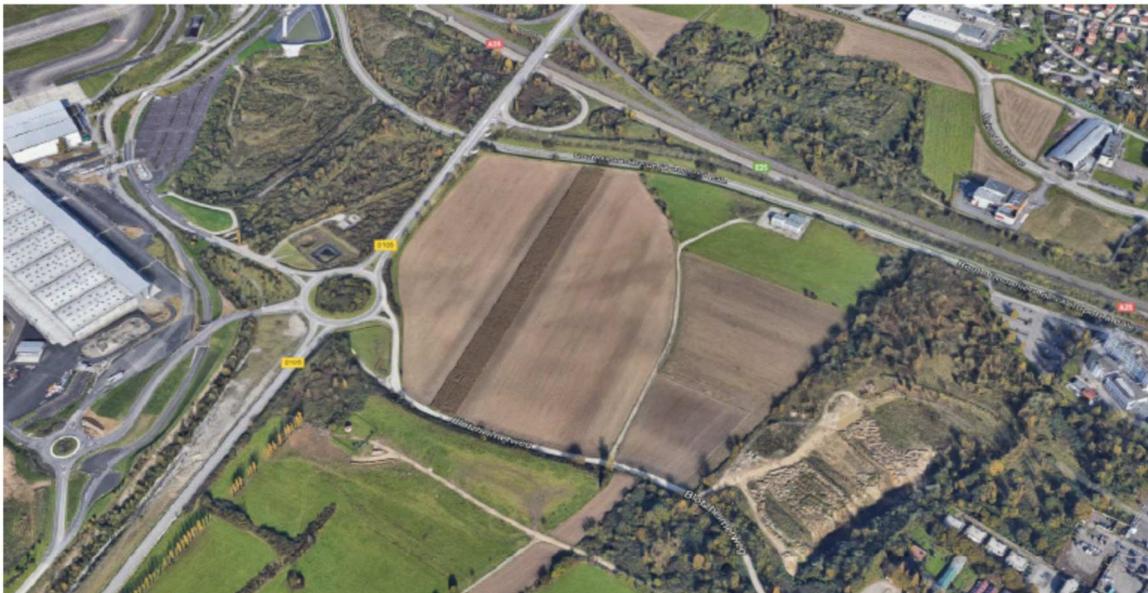


## Zone d'Aménagement Concerté du Technoparc à Hésingue

### CREATION DE LA ZAC

Bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'Impact

#### ANNEXES



**1. Mise à disposition du registre et mise en ligne sur le site Internet :**

Saint-Louis Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
68300 SAINT-LOUIS



Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30

vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : [urbanisme@agglo-saint-louis.fr](mailto:urbanisme@agglo-saint-louis.fr)

*Observations : néant*

**2. Adresse mail dédiée :**

*Observations : néant*

**3. Adresse mail de renseignements techniques :**

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – [metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr](mailto:metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr)

*Observations : néant*

**BILAN :**

L'absence de questions et observations soulevées n'appelle pas à modifier le projet de création de la ZAC.

## EXTRAIT DU SITE INTERNET

Plan du site | Aller au menu | Aller au contenu | A+ | A- lundi 10 Sep 10° | 28° **CONTACT**

**ACCÈS EN 1 CLIC** Actualités Offres d'emplois Marchés publics Agenda Télécharger  
Infos pratiques Liens utiles Galerie multimédia Carte interactive



# SAINT-LOUIS Agglomération

Alsace 3 Frontières

**CARTE INTERACTIVE**

Vous êtes ici : Accueil > Aménagement du territoire > Concertations publiques > Projet de création de la ZAC du Technoparc

Votre recherche



Imprimer

Saint-Louis Agglomération	Au quotidien	Eco-citoyen	Economie, emploi et formation	Aménagement du territoire	Coopération transfrontalière	Les communes membres
---------------------------	--------------	-------------	-------------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------

### PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU TECHNOPARC

Saint-Louis Agglomération organise une procédure de participation du public par voie électronique au titre de l'article L123-19 du Code de l'environnement. Les éléments de l'évaluation environnementale, avant la décision de création de la ZAC du Technoparc à Héisingue, peuvent être téléchargés ci-dessous.

#### Documents à télécharger :

- L'avis de mise à disposition du public

Documents disponibles à compter du 16 juillet 2018 ici : <http://cloud.agglo-saint-louis.fr/sharing/EISU9nUH>

- l'étude d'impact relative au projet ;
- le dossier de création de la ZAC ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse ;
- le bilan de la concertation (délibération de Saint Louis Agglomération du 28/3/2018) ;
- les délibérations de Saint-Louis Agglomération du 28/06/2017 et du 25/10/2017 ;
- l'avis des Communes de Saint-Louis et Héisingue.

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

**Saint-Louis Agglomération**  
Place de l'Hôtel de Ville  
68300 SAINT-LOUIS

**Plages d'accueil du public :**  
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00  
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

[urbanisme@agglo-saint-louis.fr](mailto:urbanisme@agglo-saint-louis.fr)

#### Etudes territoriales

Grands projets de développement urbain

Vision d'avenir 2030

#### Concertations publiques

- Projet de création de la ZAC du Technoparc
- Projet de création de la ZAC du Quartier du Lys

- Projet de révision du SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières
- Aménagements pour l'Amélioration des Accès Autoroute – Agglomération des 3 Frontières

Programme Leader 2014-2020

SCOT



SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

ADRESSE

NOUS TROUVER

HORAIRES

CONTACT

# ANNONCE LEGALE

8 | DNA

ANNONCES

VENREDI 29 JUIN 2018

## Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

### ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Le journal « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

**Voies contractuelles :**  
Tél. : 03 88 21 54 55 - Fax : 03 88 21 54 41 - [dn@eurolegales.com](mailto:dn@eurolegales.com)  
Et dans toutes les agences locales.

Selon l'Article 22 de la loi du 12 décembre 2016 relative aux outils numériques de publication des annonces judiciaires et officielles, sur la base de la règle de référence édictée au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2, le prix du millimètre est de 1,82 € HT pour l'année 2018.

### Avis d'appel d'offre

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Personne publique :** Ville de Mulhouse - 8 rue Pierre et Marie Curie - BP 0080 68106 - Mulhouse Cedex 9  
**Objet :** Matériel d'usure pour la fabrication des infrastructures du site de Puzos  
**Type de procédure :** Procédure adaptée (article 27)  
**Caractéristiques principales :**  
Marché de matériel d'usure : Variannes non autorisées ;  
dote provisionnelle de démarrage des prestations : septembre 2018.  
**Critères d'attribution :** Qualité (20%) - Prix (80%)  
**Classement du dossier de consultation :**  
Classement du dossier de consultation : 15 septembre 2018  
Téléchargement sur [www.alsace.marchespublics.eu](http://www.alsace.marchespublics.eu) (ref : 180001)  
**Date limite et lieu de réception des offres :**  
le 05 juillet 2018 à 11h30, au service Commandes Publiques (CEC) - Entrée A - 2<sup>e</sup> étage - Bureau 224 Adresse de la personne publique ou transmission électronique : [www.alsace.marchespublics.eu](mailto:mailto:www.alsace.marchespublics.eu) (ref : 180001)  
**Date d'envoi de l'avis :** 26 juin 2018

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de fournitures

Ville de Turckheim

**1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Ville de Turckheim - 5, rue de l'Église - 68100 TURCKHEIM  
Tél. : 03 89 37 18 00  
**2. Objet du marché :**  
Acquisition d'un véhicule porte-cocille polyvalent.  
**3. Procédure de passation :**  
Procédure adaptée, conformément aux articles 40 de l'ordonnance n° 2016-899 et 40 du décret n° 2016-881.  
**4. Conditions d'obtention du dossier de consultation :**  
DOI téléchargeable sur le site [www.alsace.fr](http://www.alsace.fr)  
**5. Date et heure limite de réception des offres :** mercredi 18 juillet 2018 à 10 heures.  
**6. Date de envoi de l'avis :** mercredi 27 juin 2018.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Communauté de Communes de Sappey-le-Bas 68100 Sappey-le-Bas  
**Pouvoir adjudicataire :** Monsieur le Maire, 1 Place du Marché  
08180 Sappey-le-Bas Tél. : 03 89 25 00 77 Fax : 03 89 07 63 34  
Courriel : [mairie@sappey-le-bas.fr](mailto:mairie@sappey-le-bas.fr)  
**Objet du marché :** reconstruction du parc - éclairage public - de la commune  
**Type de marché :** marché à procédure adaptée (MAPA) - article 28 code des marchés publics  
**Durée du marché :** 4 mois  
**Nombre de lots :** le présent marché se fait par l'objet d'un allotissement  
**Variante(s) autorisée(s) :**  
**Critères de choix de l'attributaire :**  
1. Les critères de sélection des candidats  
Sont éliminés les candidats dont le candidatat est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les réponses techniques et financières paraissent insuffisantes à l'ordonnance du marché.  
L'entrepreneur devra se rendre compte des lieux avant de faire sa proposition ; à cet effet il conviendra de se rendre sur les lieux techniques communaux d'une visite de vision d'éclairage public afin de bien décrire les travaux envisagés.  
Celle visite est une condition de participation à la présente consultation, il sera remis un bon de visite qui devra figurer à l'offre du candidat.  
En l'absence de ce bon de visite l'offre sera rejetée.  
Pour ce faire, les entrepreneurs peuvent se rapprocher de Monsieur BARRET Steve, adjoint technique, Tél. 03 89 25 00 07  
**2. Régime des offres :**  
Le choix du candidat sera effectué en prenant en compte l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et de leur pondération ici qui précède ci-après  
Valeur technique de l'offre : 50 %  
- note méthodologique allévue aux modalités de réalisation de la mission et travaux mis en œuvre : 5 points  
- les objectifs de développement durable : 10 points  
- l'engagement de la fourniture de plans TCC + réajustement occupés : 4 points  
- diversité et maintenance : 5 points  
- Qualité de la reconstruction proposée : 26 points  
- Matériaux : 10 points  
- Réactivité des travaux : 7,5 points  
- Qualité de l'éclairage proposé : 7,5 points  
**Prix :** 40 %  
**Le délai de réalisation de l'ensemble des prestations :** 10 %  
**Critère apprécié selon le délai indiqué dans l'acte d'engagement et le planning détaillé de la réalisation des prestations à fournir dans la mémoire technique.**  
Le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de négocier avec les candidats pour améliorer la qualité et le prix de l'offre et notamment, en cas de discordance entre les différentes indications de prix et de l'acte d'engagement figurant dans l'offre, l'indication de l'acte d'engagement prévaut sur toutes autres indications.  
Le retrait du document de consultation des entreprises s'opère de la manière suivante : Par voie postale à l'adresse Monsieur le Maire de la Communauté de Communes de Sappey-le-Bas

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE KAISERSBERG-VIGNOLES, représentée par M. le Maire.
2. Objet du Marché : Mise aux normes de la maison des associations 1, rue de l'ancien hôpital Kœnigstein 68440 Kayserberg-Vignoble Estimation professionnelle des travaux : 225 000 € HT hors option.
3. Mode de passation du marché : Marchés à procédure adaptée.
4. Nature et nature de lots :  
Lot n°01 : DÉMOLITION / COUVRE-TOIT / ZINC  
Lot n°02 : ÉVASCUATION / COUVRE-TOIT / ZINC  
Lot n°03 : MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINIUM  
Lot n°04 : SERRURERIE  
Lot n°05 : PLÂTRERIE / ISOLATION / PAUX-PLAFOND  
Lot n°06 : MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS  
Lot n°07 : CLAPE / CARRELAGE / SOLS SOUS-PLAC  
Lot n°08 : FROIDIER INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR  
Lot n°09 : CLAUFFAGE / VENTILATION / SANITAIRE  
Lot n°10 : ÉLECTRICITÉ  
Lot n°11 : ACROUSTIQUE
5. Délai d'admission des offres : septembre 2018  
Délai d'admission des offres : 5 mois
6. Dossier de consultation :  
Les dossiers de consultation sont à commander ou à retirer chez : EC Graphies  
60 63 31 20 21 - [rap@ecgraphies.fr](mailto:rap@ecgraphies.fr) ou à télécharger sur le site [www.azh.fr](http://www.azh.fr).
7. Date limite de remise des offres : vendredi 10 juillet 2018 avant 10 heures.  
Les candidatures doivent être envoyées par pli recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à M. le Maire de Kayserberg-Vignoble 39, rue du Général-de-Gaulle 68440 Kayserberg-Vignoble.
8. Justifications à produire pour avoir qualité et respect des critères :  
Déclaration de conformité  
Attestation de conformité  
Attestation à jour émise des caisses et du fine conforme aux articles 4 et 5 du décret n° 2016-899  
Qualifications de l'entreprise et références similaires  
Liste des moyens techniques et effectifs de la société  
Cartes d'adhésion des trois dernières années  
Tous les pièces doivent être agrées par l'entreprise (ICC, CCAP, ELAENING,...)  
Attestation de visite du site signée par la mairie (voir RG : tels concernés)
9. Critères de sélection des offres présentées : CD, ART, Y DU R.D.
10. Langues : Tous les documents seront rédigés en langue française
11. Unité monétaire : Les prix seront libellés en euros
12. Renseignements techniques : Architecte : bureau d'architecture DEUTREUIL & KAYSERBERG - Mr. THEDAMM Ce qui se passe  
Ingénieur Bâti : BUREAU D'INGENIEUR ARCHITECTE - 03 89 71 89 06  
Ingénieur structure : BUREAU DMI & Osmar - 03 89 33 32 13
14. Date d'envoi de présent avis : mardi 30 juin 2018  
Le Maire : M. LOHR Pascal

## Enquête publique

## RAPPORT ANNUEL 2017 D'INFORMATION DU PUBLIC RELATIF AUX INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE N° 75 EXPLOITÉES PAR EDF

Conformément à l'article L. 125-16 du code de l'environnement, « tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

1. Les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et, inversement, que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 ;
2. Les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L. 591-8, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;
3. La nature et les résultats des mesures de suivi radiométrique et non radiométrique de l'installation dans l'environnement ;
4. La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux ;

En application de l'article L. 125-16 du code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2017, relatif aux installations nucléaires de base n°75 exploitées par EDF, est disponible auprès de la maison communale de la commune de Fessenheim - BP 15 - 68740 Fessenheim - 03 89 83 30 00.

## AVIS D'OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet d'aménagement du territoire de la commune de Kœnigstein et de la commune de Kayserberg

Du 20 juin 2018 au 10 août 2018 inclus

**Le préfet du Haut-Rhin informe :**  
Une enquête publique sera tenue par arrêté préfectoral du 6 juin 2018 sous couvert du 18 juin 2018 au 10 août 2018 inclus, à la mairie de Thann, siège de l'enquête.  
La décision du préfet du Haut-Rhin, susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est la déclaration d'utilité publique du projet et la possibilité des terrains nécessaires à sa réalisation, au profit de l'Etat (ministère de la transition écologique et solidaire), maître d'ouvrage, représenté par le préfet de région Grand Est, et délégué localement à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Grand Est).

Le dossier comporte une étude d'impact qui a été transmise pour avis à l'autorité environnementale.  
Ces documents, ainsi que toutes les pièces du dossier d'enquête sont consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur le site : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/actualites/enquetes-publiques>

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (7 rue René et Colmar) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 89 20 23 17) ou par mail ([pref@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref@haut-rhin.gouv.fr)).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Claude HERTZOG, ingénieur principal retraité. Il se tient à la disposition du public :

- le lundi 18 juin 2018 de 10 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Thann
- le jeudi 04 juillet 2018 de 10 h 00 à 16 h 00 à la mairie de Bischenwiller-lès-Thann
- le samedi 17 juillet 2018 de 9 h 00 à 11 h 00 à la mairie de Thann
- le samedi 21 juillet 2018 de 9 h 00 à 11 h 00 à la mairie de Bischenwiller-lès-Thann
- le vendredi 10 août 2018 de 15 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Thann

Les observations pourront être inscrites sur les registres prévus à cet effet, disponibles aux mairies de Thann et Bischenwiller-lès-Thann pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Les observations pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse de consultation publique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr) ou par poste en objet : « enquête générale de Kœnigstein-Thann - Bischenwiller-lès-Thann »

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la préfecture du Haut-Rhin et déposés à la mairie de Thann et à la Préfecture du Haut-Rhin (Bureau des enquêtes publiques et installations classées), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

## Tribunaux



## AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

ZAC DU TECHNOPARC - Commune de Hémingue

De l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC du Technoparc

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a autorisé l'ouverture d'une consultation publique sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Hémingue. Cette consultation est ouverte du lundi 18 juillet au vendredi 7 septembre 2018.

Le dossier de création de la ZAC du Technoparc, dans lequel figure notamment une évaluation environnementale ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale le 7 juin 2018, pourra être consulté par le public, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de l'Agglomération : [www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr) et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : soit du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse [urbanisme@agglo-saint-louis.fr](mailto:urbanisme@agglo-saint-louis.fr) ou en contrepartie sur le registre ouvert à cet effet et sera à la disposition du public au siège de l'Agglomération, pendant toute la durée de la consultation.

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METIVIER, Responsable des Opérations d'Aménagement, Saint-Louis Agglomération - Tél. : 03 89 90 85 23 - [isabelle.mativier@agglo-saint-louis.fr](mailto:isabelle.mativier@agglo-saint-louis.fr)  
A l'issue de la présente consultation publique, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » est susceptible de créer ou de refuser la création de la ZAC du Technoparc.

Au plus tard à la date de publication de la décision créant ou refusant de créer la ZAC et pendant une durée maximale de trois mois, la synthèse des observations et propositions de public avec l'indication de celle dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront mis à disposition sur le site internet de l'Agglomération : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)



N°12 Une exclusivité de votre quotidien régional

4.50€ 50 pages

TOURISME  
Visite guidée de Strasbourg

CUISINE  
Rencontre avec 3 Chefs emblématiques du Grand Est

En vente actuellement!

Grand Est magazine n°12

Strasbourg

## AVIS DE MISE A DISPOSITION



ZAC DU TECHNOPARC – Commune de Héisingue

### AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**De l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC du Technoparc**

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil de Communauté de Saint Louis Agglomération a prescrit l'ouverture d'une consultation publique sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Héisingue. Cette consultation se déroulera du lundi 16 juillet au vendredi 7 septembre 2018.

Le dossier de création de la ZAC du Technoparc, dans lequel figure notamment une évaluation environnementale ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale le 07 juin 2018, pourra être consulté par le public, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de l'Agglomération : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr) et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : *soit du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.*

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse [urbanisme@agglo-saint-louis.fr](mailto:urbanisme@agglo-saint-louis.fr) ou consignées sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public au siège de l'Agglomération, pendant toute la durée de la consultation.

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – [metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr](mailto:metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr)

A l'issue de la présente consultation publique, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » est susceptible de créer ou de refuser la création de la ZAC du Technoparc.

Au plus tard à la date de publication de la décision créant ou refusant de créer la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet de l'Agglomération : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr).